



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST ASIE (ex-Aviva Asie)

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.08.2022

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	13
4. Comptes annuels	16
5.1 Bilan.....	17
5.2 Hors-bilan	19
5.3 Compte de résultat.....	20
5.4 Annexes.....	21
5. Inventaire.....	32

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Représenté par Monsieur David Koestner Tour First - 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation et/ou distribution.

Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation des sommes distribuables et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

Il peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des sommes distribuables nettes comptabilisées à la date de la décision.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de profiter du dynamisme et des opportunités qu'offrent les marchés asiatiques émergents dans le but d'optimiser l'investissement des porteurs, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, en investissant à travers une gestion discrétionnaire sur les marchés actions d'Asie.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI Far East Ex JP (cours de clôture - dividendes réinvestis).

Cet indice actions est composé des plus grandes capitalisations de la zone Asie hors Japon. Il est calculé et publié quotidiennement par MSCI Limited.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être investi :

- entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ;
- entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Asie et dans la limite de 10% de l'actif net de toutes zones géographiques.

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% de l'actif net en titres de pays émergents.

Le FCP pourra également être investi, entre 0% à 10 % de l'actif net, en parts ou actions d'OPC.

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que: leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, la gestion sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence ;
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

L'allocation d'actifs est décidée en fonction de l'anticipation faite sur les marchés d'actions.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Les titres détenus par le FCP seront libellés en toutes devises. Le FCP exposé au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net dans des actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques, et relèveront de toutes les tailles de capitalisation.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Asie et dans la limite de 10% de l'actif net de toutes zones géographiques. Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% de l'actif net en titres de pays émergents.

L'allocation cible, qui est le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus par le FCP seront libellés en toutes devises.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra également être investi entre 0% et 100% de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays l'Asie et dans la limite de 10% de l'actif net de toutes zones géographiques. Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% de l'actif net en titres de pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

L'allocation cible, qui est le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 10% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les titres détenus par le FCP seront libellés en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10% de l'actif net du FCP.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200 % de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet de garanties en l'espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque lié aux pays émergents

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPCVM qui peut être investi dans des titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement

d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent être exposés aux marchés asiatiques dans le but de voir se valoriser leur capital sur la durée de placement recommandée et qui sont prêts à accepter les risques inhérents à ce type d'investissement.

Durée de placement recommandée : cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 11 février 1994.
- Date de création du Fonds : 17 février 1994.

rapport d'activité

Environnement économique

Pourtant moins touché par la pandémie que les économies occidentales, le Japon a tout juste retrouvé au deuxième trimestre 2022 son niveau d'activité pré-Covid, à cause d'une lente reprise de la consommation des ménages et d'une dynamique d'investissement relativement atone. L'inflation s'est certes reprise depuis un an, avec 1,6% d'inflation sous-jacente actuellement, aidée par la dépréciation du yen et la reprise des salaires dans un contexte de baisse du chômage, mais elle est restée insuffisamment élevée au regard de l'objectif de politique monétaire. Dans ce contexte la Banque du Japon a maintenu sa politique monétaire très accommodante de contrôle de la courbe des taux et se retrouve avec la Banque de Chine, qui a dû de son côté soutenir l'économie face aux confinements successifs dictés par les vagues de Covid, à contre-courant des politiques de resserrement monétaire de la plupart des banques centrales du monde.

En 2021, le marché actions japonais a été parmi les moins performants des pays développés, et de façon générale, encore en 2022, il a été remarquablement sous sensible à la reprise de l'activité et à la dépréciation du yen depuis un an.

Politique de gestion

En fin d'exercice, les principales surpondérations sectorielles concernent principalement le secteur bancaire où se trouvent les compagnies chinoises Industrial & commercial bank of China, China construction bank ou le singapourien DBS.

En revanche, les secteurs de l'industrie alimentaire et de la pharmacie, sont sous-pondérés. La Chine demeure le poids principal du portefeuille, avec plus de 32% des actifs, suivi par Taïwan et la Corée du sud, qui représentent respectivement plus de 18% et 14.5%.

La performance du FCP sur l'exercice s'élève à -11,21% en Euro (-11,45% pour son indice de référence MSCI Far East Ex JP Free).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ISH ETF MSCI FAR EAST EX-JAPAN	8 149 679,16	8 512 718,90
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	303 772,65	574 119,95
MEITUAN	589 588,37	116 940,51
JD COM INC	565 482,67	127 011,79
JD.COM ADR	83 077,04	452 850,37
TENCENT HOLDINGS LTD	298 800,65	179 758,18
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	235 343,73	202 394,80
SEA LTD ADR	360 887,48	53 669,08
NETEASE SP ADR SHS	77 680,65	313 541,09
NETEASE INC	311 141,34	42 743,42

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Abeille Asset Management via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par Abeille Asset Management. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Au besoin, une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés sera effectuée et pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraites de la liste.

Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :

- La qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison).
- La pertinence des tarifs en fonction des prestations.
- La pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...).
- La possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et s. du Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 97%.

Levier net : 100%.

Actifs illiquides et Gestion de la liquidité

AIF ne procède pas à un traitement spécial des actifs illiquides à l'exception des fonds présentant un fort pourcentage d'actifs peu liquides. A ce stade, nous n'avons pas pris de nouvelle mesure pour gérer la liquidité des FIA en raison de leur nature spécifique (FCPE, fonds dédiés et assurantiel).

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 août 2022.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

SFDR**Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

OFI INVEST ASIE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST ASIE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). »

Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Mise à jour clause souscripteurs concernés (interdiction de souscription ressortissants russes et biélorusses) + Mise à jour des liens internet

03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds au profit d'OFI INVEST ASIE

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Ofi Invest Asie (Anciennement Aviva Asie)

Exercice clos le 31 août 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Ofi Invest Asie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Asie constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

comptes annuels

BILANactif

	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	28 756 930,44	33 547 516,03
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 696 145,66	30 771 683,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 060 784,78	2 775 832,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	31 303,21	699 299,83
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	31 303,21	699 299,83
Comptes financiers	1 472 700,45	760 902,75
Liquidités	1 472 700,45	760 902,75
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	30 260 934,10	35 007 718,61

BILAN passif

	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	30 159 572,94	32 371 236,50
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-362 494,19	1 549 224,83
• Résultat de l'exercice	438 181,98	294 198,06
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	30 235 260,73	34 214 659,39
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	25 625,00	793 018,75
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	25 625,00	793 018,75
Comptes financiers	48,37	40,47
Concours bancaires courants	48,37	40,47
Emprunts	-	-
Total du passif	30 260 934,10	35 007 718,61

HORS-bilan

31.08.2022

31.08.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9,36	6,75
• Produits sur actions et valeurs assimilées	741 173,73	648 063,93
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	741 183,09	648 070,68
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 539,92	-6 190,85
• Autres charges financières	-234,59	-247,60
Total (II)	-2 774,51	-6 438,45
Résultat sur opérations financières (I - II)	738 408,58	641 632,23
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-296 395,13	-336 977,97
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	442 013,45	304 654,26
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 831,47	-10 456,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	438 181,98	294 198,06

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation. Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant les cours des devises au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement. (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	1% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

armes

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Mise à jour clause souscripteurs concernés (interdiction de souscription ressortissants russes et biélorusses) + Mise à jour des liens internet

03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds au profit d'OFI INVEST ASIE

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


évolutionactif net

Devise	31.08.2022	31.08.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	34 214 659,39	32 389 432,11
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	6 695 286,88	5 441 803,87
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-6 758 036,12	-7 708 173,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 556 065,16	2 968 530,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 123 419,17	-930 380,29
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-40 384,76	-38 701,70
Différences de change	2 591 135,15	486 274,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-6 342 059,25	1 301 219,67
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 542 582,91	8 884 642,16
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	8 884 642,16	7 583 422,49
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	442 013,45	304 654,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	30 235 260,73	34 214 659,39

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 472 700,45
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	48,37
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 472 700,45	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	48,37	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	HKD	TWD	KRW	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	12 849 982,13	5 604 703,84	4 623 631,35	3 617 828,34
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	13 238,25	11 110,61	-	6 954,35
Comptes financiers	-	433 433,87	-	30 664,17
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	48,37	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	31 303,21
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	30 434,90
Ventes réglemets différés	868,31
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	25 625,00
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	23 898,50
Débiteurs et créiteurs divers	1 726,50
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	23 968,355	6 695 286,88	24 506,3326	6 758 036,12
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,92
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.08.2022	31.08.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	438 181,98	294 198,06
Total	438 181,98	294 198,06
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	438 181,98	294 198,06
Total	438 181,98	294 198,06
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.08.2022	31.08.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-362 494,19	1 549 224,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-362 494,19	1 549 224,83
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-362 494,24	1 549 224,83
Total	-362 494,24	1 549 224,83
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.08.2022	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018
Actif net	30 235 260,73	34 214 659,39	32 389 432,11	29 360 371,21	30 912 129,87
Nombre de parts en circulation	113 327,5085	113 865,4861	121 855,97	123 760,1042	128 773,2842
Valeur liquidative	266,79	300,48	265,80	237,23	240,05
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,66	16,19	6,97	5,07	12,05

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 17 février 1994.

inventaire au 31.08.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
KYG2953R1149	AAC TECHNOLOGIES HOLDINGS IN	PROPRE	30 000,00	55 572,45	HKD	0,18
PHY1001H1024	ACEN CORPORATION	PROPRE	6 900,00	916,47	PHP	0,00
TH0268010R11	ADVANCED INFO SERVICE PUBLIC NVDR DOMESTIC	PROPRE	7 600,00	39 798,28	THB	0,13
CNE100000Q43	AGRICULTURAL BANK OF CHINA-H	PROPRE	328 000,00	106 806,55	HKD	0,35
HK0000069689	AIA GROUP LTD -H-	PROPRE	84 743,00	815 497,29	HKD	2,70
TH0765010R16	AIRPORTS OF THAILAND NVDR	PROPRE	28 800,00	57 144,57	THB	0,19
KYG017191142	ALIBABA GROUP HOLDING LTD	PROPRE	105 500,00	1 260 535,45	HKD	4,17
KR7090430000	AMOREPACIFIC	PROPRE	245,00	22 405,65	KRW	0,07
CNE1000001W2	ANHUI CONCH CEMENT CO LTD-H	PROPRE	18 002,00	68 427,85	HKD	0,23
KYG040111059	ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	PROPRE	7 000,00	84 169,58	HKD	0,28
SG1M77906915	ASCENDAS REAL ESTATE INV TRUST REIT	PROPRE	23 000,00	46 234,45	SGD	0,15
TW0003711008	ASE INDUSTRIAL HOLDING CO LTD	PROPRE	22 000,00	61 385,85	TWD	0,20
TW0002357001	ASUSTEK COMPUTER	PROPRE	5 000,00	41 657,95	TWD	0,14
MYL688800001	AXIATA GROUP BHD	PROPRE	48 800,00	32 964,55	MYR	0,11
PHY0486V1154	AYALA CORP	PROPRE	2 300,00	28 593,84	PHP	0,09
PHY0488F1004	AYALA LAND INC	PROPRE	55 300,00	28 058,04	PHP	0,09
KYG070341048	BAIDU INC	PROPRE	16 050,00	287 754,68	HKD	0,95
PHY077751022	BANCO DE ORO UNIBANK	PROPRE	15 800,00	36 039,65	PHP	0,12
TH0264010R10	BANGKOK DUSIT MEDICAL SERVICES PUBLIC CO LTD	PROPRE	76 000,00	60 630,19	THB	0,20
ID1000109507	BANK CENTRAL ASIA	PROPRE	428 000,00	235 151,03	IDR	0,78
ID1000095003	BANK MANDIRI	PROPRE	125 000,00	74 121,22	IDR	0,25
ID1000096605	BANK NEGARA INDONESIA PERSERO	PROPRE	50 000,00	28 559,70	IDR	0,09
CNE1000001Z5	BANK OF CHINA -H-	PROPRE	708 089,00	247 621,21	HKD	0,82
CNE100000205	BANK OF COMMUNICATIONS CO-H	PROPRE	100 000,00	56 763,47	HKD	0,19
PHY0967S1694	BANK PHILIPPINE ISL	PROPRE	11 850,00	19 926,04	PHP	0,07

OFI INVEST ASIE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
KYG1146Y1017	BEIGENE LTD	PROPRE	2 000,00	26 126,40	HKD	0,09
BMG0957L1090	BEIJING ENTERPRISES WATER GR	PROPRE	98 000,00	25 082,36	HKD	0,08
HK2388011192	BOC HONG KONG HOLDINGS LTD -H-	PROPRE	38 501,00	132 200,23	HKD	0,44
BMG1368B1028	BRILLIANCE CHINA AUTOMOTIVE	PROPRE	48 000,00	44 397,14	HKD	0,15
KYG1674K1013	BUDWEISER BREWING COPMABY APAC LIMITED	PROPRE	13 800,00	40 478,18	HKD	0,13
CNE100000296	BYD CO LTD-H	PROPRE	5 500,00	168 782,63	HKD	0,56
TW0002891C06	C TBC FINANCIAL HOLDING CO LTD PFD	PROPRE	1 190,00	2 348,40	TWD	0,01
SG1M51904654	CAPITALAND INTEGRATED COMMERCIAL TRUST	PROPRE	34 529,00	50 949,87	SGD	0,17
SGXE62145532	CAPITALAND INVESTMENT LIMITED	PROPRE	20 000,00	52 607,19	SGD	0,17
TW0002882008	CATHAY FINANCIAL HLDG CO	PROPRE	67 000,00	97 523,72	TWD	0,32
KR7091990002	CELLTRION HEALTHCARE CO LTD	PROPRE	579,00	31 038,46	KRW	0,10
KR7068270008	CELTRION	PROPRE	640,00	90 172,78	KRW	0,30
TH0481010R10	CENTRAL PATT NVDR	PROPRE	15 000,00	28 330,91	THB	0,09
KYG202881093	CHAILEASE	PROPRE	9 366,00	60 284,84	TWD	0,20
ID1000117708	CHAROEN POKPHAND	PROPRE	230 000,00	90 536,76	IDR	0,30
TH0101010R14	CHAROEN POKPHAND FOODSPUBLIC CO LTD NVDR	PROPRE	50 000,00	35 456,25	THB	0,12
KYG2124M1015	CHINA CONCH ENVIRONMENT PRTOTECTION HOLDINGS LIMITED	PROPRE	28 000,00	24 904,97	HKD	0,08
KYG2116J1085	CHINA CONCH VENTURE HOLDINGS	PROPRE	28 500,00	57 993,77	HKD	0,19
CNE1000002H1	CHINA CONSTRUCTION BANK H	PROPRE	783 783,00	483 632,76	HKD	1,60
BMG2109G1033	CHINA GAS HLDGS LTD	PROPRE	48 400,00	68 315,85	HKD	0,23
CNE1000002L3	CHINA LIFE INSURANCE CO H	PROPRE	58 148,00	83 106,46	HKD	0,27
KYG210961051	CHINA MENGNIU DAIRY CO	PROPRE	33 072,00	149 386,35	HKD	0,49
CNE1000002M1	CHINA MERCHANTS BANK-H	PROPRE	27 714,00	141 512,62	HKD	0,47
HK0688002218	CHINA OVERSEAS LAND & INVESTMENT LTD -H-	PROPRE	25 008,00	67 174,70	HKD	0,22
CNE1000009Q7	CHINA PACIFIC INSURANCE GR H	PROPRE	17 802,00	37 578,09	HKD	0,12
HK0291001490	CHINA RESOURCES BEER HOLDING COMPANY LTD SHS -H-	PROPRE	18 000,00	125 095,03	HKD	0,41
KYG2108Y1052	CHINA RESOURCES LAND LTD	PROPRE	26 005,00	106 261,88	HKD	0,35
KYG216771363	CHINA STATE CONSTRUCTION INTL	PROPRE	20 000,00	23 009,48	HKD	0,08
TW0002002003	CHINA STEEL CORP	PROPRE	95 800,00	90 615,36	TWD	0,30
CNE100003688	CHINA TOWER CORP LTD-H	PROPRE	688 000,00	85 429,02	HKD	0,28

OFI INVEST ASIE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
TW0002891009	CHINATRUST FIN HLDG	PROPRE	135 000,00	103 654,79	TWD	0,34
KYG211461085	CHOW TAI FOOK JEWELLERY GROU	PROPRE	14 400,00	28 937,21	HKD	0,10
TW0002412004	CHUNGHWA TELECOM CO LTD	PROPRE	50 000,00	197 671,08	TWD	0,65
MYL102300000	CIMB GROUP HOLDINGS BERHAD	PROPRE	45 800,00	54 650,42	MYR	0,18
KYG2177B1014	CK ASSET HOLDINGS LTD	PROPRE	11 922,00	80 211,11	HKD	0,27
KYG217651051	CK HUTCHISON HOLDINGS LTD	PROPRE	19 022,00	122 315,96	HKD	0,40
TH0737010R15	CP ALL PLC THB1(NVDR) - DOMESTIC	PROPRE	44 900,00	75 313,17	THB	0,25
HK1093012172	CSPC PHARMACEUTICAL GROUP LT -H-	PROPRE	59 120,00	59 851,10	HKD	0,20
SG1L01001701	DBS GROUP HOLDINGS LTD	PROPRE	14 533,00	337 723,78	SGD	1,12
TW0002308004	DELTA ELECTRONIC INDUSTRIAL INC	PROPRE	15 000,00	128 894,61	TWD	0,43
MYL727700006	DIALOG	PROPRE	80 000,00	43 196,64	MYR	0,14
MYL694700005	DIGI.COM BHD	PROPRE	20 000,00	16 665,37	MYR	0,06
CNE100000312	DONGFENG MOTOR H	PROPRE	18 000,00	11 380,57	HKD	0,04
TW0002884004	E SUN FINANCIAL HOLDING COMPANY LTD	PROPRE	99 714,00	91 874,08	TWD	0,30
KR7139480008	E-MART	PROPRE	450,00	32 721,84	KRW	0,11
TH3545010R19	ENERGY ABSOLUTE PUBLIC COMPANY LTD NVDR	PROPRE	10 800,00	25 111,21	THB	0,08
KYG3066L1014	ENN ENERGY HOLDINGS LTD	PROPRE	10 891,00	157 864,58	HKD	0,52
TW0002603008	EVERGREEN MARINE	PROPRE	17 000,00	49 045,30	TWD	0,16
TW0002892007	FIRST FINANCIAL HOLDING	PROPRE	82 802,00	71 827,89	TWD	0,24
TW0001326007	FORMOSA CHEMICALS AND FIBER CO	PROPRE	38 000,00	85 295,89	TWD	0,28
TW0001301000	FORMOSA PLASTICS	PROPRE	26 600,00	79 174,94	TWD	0,26
TW0002881000	FUBON FINANCIAL HOLDING	PROPRE	50 600,00	94 896,49	TWD	0,31
HK0027032686	GALAXY ENTERTAINMENT GROUP L -H-	PROPRE	14 005,00	78 255,09	HKD	0,26
KYG3777B1032	GEELY AUTOMOBILE HOLDINGS LTD	PROPRE	45 000,00	90 656,83	HKD	0,30
CNE100000338	GREAT WALL MOTOR COMPANY-H	PROPRE	50 000,00	75 262,28	HKD	0,25
CNE1000048K8	HAIER SMART HOME CO LTD	PROPRE	30 000,00	98 069,03	HKD	0,32
KR7086790003	HANA FINANCIAL GROUP	PROPRE	2 150,00	62 742,87	KRW	0,21
HK0101000591	HANG LUNG PROPERTIES LTD -H-	PROPRE	15 004,00	24 865,99	HKD	0,08
HK0011000095	HANG SENG BANK LTD -H-	PROPRE	7 886,00	122 900,26	HKD	0,41
HK0012000102	HENDERSON LAND DEVELOPMENT CO LTD -H-	PROPRE	14 815,00	49 368,32	HKD	0,16

OFI INVEST ASIE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
KYG4402L1510	HENGAN INTERNATIONAL GROUP CO LTD	PROPRE	26 002,00	123 875,53	HKD	0,41
HK0388045442	HKG EXCHANGES & CLEARING LTD -H-	PROPRE	8 737,00	351 809,16	HKD	1,16
TH0661010R17	HOME PRODUCT CENTER PUBLIC CO - DOMESTIC	PROPRE	60 000,00	22 746,55	THB	0,08
TW0002317005	HON HAI PRECISION INDUSTRY	PROPRE	103 228,00	367 630,69	TWD	1,22
HK0003000038	HONG KONG & CHINA GAS -H-	PROPRE	86 037,00	84 484,66	HKD	0,28
MYL58190O007	HONG LEONG BANK	PROPRE	10 000,00	46 440,83	MYR	0,15
BMG4587L1090	HONGKONG LAND HOLDINGS	PROPRE	7 300,00	35 136,99	USD	0,12
KR7011200003	HYUNDAI MERCHANT MARINE	PROPRE	1 700,00	28 123,23	KRW	0,09
KR7012330007	HYUNDAI MOBIS	PROPRE	467,00	74 652,03	KRW	0,25
KR7005380001	HYUNDAI MOTOR	PROPRE	925,00	134 798,20	KRW	0,45
MYL5225OO007	IHH HEALTHCARE BHD	PROPRE	17 300,00	23 833,70	MYR	0,08
ID1000057003	INDOFOOD SUKSES	PROPRE	58 000,00	24 191,16	IDR	0,08
CNE1000003G1	INDUSTRIAL & COMMERCIAL BANK OF CHINA-H	PROPRE	588 748,00	298 387,31	HKD	0,99
TH0201010R12	INTOUCH HOLDINGS PUBLIC CO LTDC	PROPRE	7 400,00	14 682,98	THB	0,05
BMG507361001	JARDINE MATHESON HOLDINGS	PROPRE	1 500,00	79 210,38	USD	0,26
KYG8208B1014	JD COM INC	PROPRE	13 180,00	412 146,37	HKD	1,36
PHY4466S1007	JOLLIBEE FOODS CORP.	PROPRE	7 820,00	33 181,89	PHP	0,11
KR7035720002	KAKAO CORP	PROPRE	2 488,00	135 779,04	KRW	0,45
KR7105560007	KB FINANCIAL GROUP	PROPRE	2 800,00	102 946,27	KRW	0,34
SG1U68934629	KEPPEL CORPORATION LTD	PROPRE	10 800,00	55 968,92	SGD	0,19
KR7000270009	KIA CORPORATION	PROPRE	1 770,00	106 333,70	KRW	0,35
KYG532631028	KUAISHOU TECHNOLOGY	PROPRE	11 100,00	96 761,44	HKD	0,32
MYL2445OO004	KUALA LUMPUR KEPONG	PROPRE	5 000,00	25 709,11	MYR	0,09
TW0003008009	LARGAN PRECISION	PROPRE	1 000,00	63 875,53	TWD	0,21
HK0992009065	LENOVO GROUP LTD -H-	PROPRE	48 000,00	39 531,70	HKD	0,13
KR7051910008	LG CHEM	PROPRE	388,00	182 320,33	KRW	0,60
KR7034220004	LG DISPLAY CO LTD	PROPRE	1 780,00	20 645,76	KRW	0,07
KR7066570003	LG ELECTRONICS	PROPRE	810,00	60 826,48	KRW	0,20
KR7373220003	LG ENERGY SOLUTION LTD	PROPRE	155,00	53 300,31	KRW	0,18
KR7051900009	LG HOUSEHOLD & HEALTH CARE LTD	PROPRE	155,00	82 053,66	KRW	0,27

OFI INVEST ASIE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
KYG5479M1050	LI AUTO INC	PROPRE	2 000,00	29 192,64	HKD	0,10
KYG5496K1242	LI NING CO LTD	PROPRE	20 500,00	187 015,36	HKD	0,62
HK0823032773	LINK REIT -H-	PROPRE	15 857,00	122 256,66	HKD	0,40
KYG5635P1090	LONGFOR GROUP HOLDINGS LIMITED	PROPRE	15 000,00	48 654,40	HKD	0,16
MYL11550O000	MALAYAN BANKING	PROPRE	45 700,00	91 088,25	MYR	0,30
TW0002454006	MEDIATEK INC	PROPRE	13 000,00	283 306,76	TWD	0,94
TW0002886009	MEGA FINANCIAL HOLDING	PROPRE	87 125,00	102 193,90	TWD	0,34
KYG596691041	MEITUAN	PROPRE	27 800,00	668 546,96	HKD	2,21
TH0128010R17	MINOR INTERNATIONAL PUBLIC CO LTD	PROPRE	23 200,00	20 722,82	THB	0,07
HK0066009694	MTR CORP -H-	PROPRE	15 578,00	79 445,35	HKD	0,26
TW0001303006	NAN YA PLASTICS CORP	PROPRE	41 000,00	92 029,77	TWD	0,30
KR7035420009	NAVER CORP	PROPRE	928,00	165 594,35	KRW	0,55
KR7036570000	NCISOFT	PROPRE	200,00	56 283,64	KRW	0,19
KYG6427A1022	NETEASE INC	PROPRE	13 400,00	240 753,13	HKD	0,80
HK0000608585	NEW WORLD DEVELOPMENT CO LTD	PROPRE	8 500,00	27 624,68	HKD	0,09
KYG6525F1028	NIO INC	PROPRE	7 000,00	140 844,36	HKD	0,47
CNE100004272	NONGFU SPRING CO LTD	PROPRE	33 400,00	198 265,42	HKD	0,66
SG1S04926220	OVERSEA-CHINESE BANKING	PROPRE	25 300,00	218 039,70	SGD	0,72
TW0004938006	PEGATRON CORP	PROPRE	15 000,00	31 169,95	TWD	0,10
CNE1000003W8	PETROCHINA CO LTD-H	PROPRE	318 443,00	149 691,29	HKD	0,50
MYL51830O008	PETRONAS CHEMICALS	PROPRE	18 800,00	36 761,59	MYR	0,12
PHY6955M1063	PHILIPPINE SEVEN	PROPRE	36 421,00	47 729,97	PHP	0,16
CNE100000593	PICC PROPERTY & CASUALTY-H	PROPRE	50 000,00	53 849,27	HKD	0,18
CNE1000003X6	PING AN INSURANCE GROUP CO-H	PROPRE	49 188,00	288 868,25	HKD	0,96
PHY7072Q1032	PLDT INC	PROPRE	540,00	16 056,54	PHP	0,05
CNE1000029W3	POSTAL SAVINGS BANK OF CHINA	PROPRE	70 000,00	41 685,67	HKD	0,14
HK0006000050	POWER ASSETS HOLDINGS LTD -H-	PROPRE	16 072,00	95 710,30	HKD	0,32
TW0002912003	PRESIDENT CHAIN STORE CORP	PROPRE	10 000,00	87 563,39	TWD	0,29
ID1000118201	PT BANK RAKYAT INDONESIA	PROPRE	533 800,00	155 223,53	IDR	0,51
TH1074010R12	PTT GLOBAL CHEMICAL PCL-NVDR	PROPRE	35 000,00	45 343,09	THB	0,15

OFI INVEST ASIE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
MYL12950O004	PUBLIC BANK BHD	PROPRE	145 000,00	151 754,86	MYR	0,50
TW0002382009	QUANTA COMPUTER	PROPRE	32 000,00	82 910,76	TWD	0,27
KR7207940008	SAMSUNG BIOLOGI RGS CO LTD	PROPRE	115,00	71 395,46	KRW	0,24
KR7028260008	SAMSUNG C & T CORP SHARES	PROPRE	665,00	59 579,24	KRW	0,20
KR7009150004	SAMSUNG ELECTRO-MECHANICS	PROPRE	780,00	81 191,19	KRW	0,27
KR7005930003	SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	39 365,00	1 747 313,67	KRW	5,78
KR7005931001	SAMSUNG ELECTRONICS PREF SHS	PROPRE	8 180,00	331 463,79	KRW	1,10
KR7000810002	SAMSUNG FIRE & MARINE	PROPRE	243,00	35 231,18	KRW	0,12
KR7006400006	SAMSUNG SDI	PROPRE	600,00	266 771,07	KRW	0,88
KYG7800X1079	SANDS CHINA LTD	PROPRE	16 109,00	36 127,07	HKD	0,12
THA790010R17	SCB X PUBLIC COMPANY LIMITED	PROPRE	11 800,00	35 562,62	THB	0,12
US81141R1005	SEA LTD ADR	PROPRE	1 800,00	110 984,04	USD	0,37
KYG8087W1015	SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP	PROPRE	5 500,00	57 387,49	HKD	0,19
KR7055550008	SHINHAN FINANCIAL GROUP	PROPRE	3 500,00	95 243,52	KRW	0,32
TH0003010R12	SIAM CEMENT NVDR	PROPRE	9 150,00	89 341,58	THB	0,30
SG1V61937297	SINGAPORE AIRLINES	PROPRE	10 000,00	37 922,80	SGD	0,13
SG1J26887955	SINGAPORE EXCHANGE	PROPRE	6 300,00	42 618,24	SGD	0,14
SG1T75931496	SINGAPORE TELECOMM	PROPRE	55 500,00	103 653,28	SGD	0,34
KYG8167W1380	SINO BIOPHARMACEUTICAL	PROPRE	70 750,00	37 112,29	HKD	0,12
HK0083000502	SINO LAND -H-	PROPRE	20 008,00	29 153,62	HKD	0,10
KR7000660001	SK HYNIX INC	PROPRE	4 088,00	289 357,09	KRW	0,96
KR7034730002	SK INC	PROPRE	245,00	42 443,22	KRW	0,14
KR7096770003	SK INNOVATION CO LTD	PROPRE	889,00	125 586,12	KRW	0,42
KR7402340004	SK SQUARE CO LTD	PROPRE	392,00	11 803,95	KRW	0,04
KR7017670001	SK TELECOM	PROPRE	607,00	23 513,25	KRW	0,08
PHY806761029	SM INVESTMENTS CORP	PROPRE	1 900,00	27 961,61	PHP	0,09
PHY8076N1120	SM PRIME HLDGS	PROPRE	78 100,00	52 350,94	PHP	0,17
HK0016000132	SUN HUNG KAI PROPERTIES -H-	PROPRE	7 800,00	91 219,40	HKD	0,30
KYG8586D1097	SUNNY OPTICAL TECHNOLOGY	PROPRE	12 000,00	164 056,56	HKD	0,54
HK0019000162	SWIRE PACIFIC A -H-	PROPRE	3 000,00	20 659,12	HKD	0,07

OFI INVEST ASIE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
TW0001101004	TAIWAN CEMENT	PROPRE	38 000,00	48 793,72	TWD	0,16
TW0003045001	TAIWAN MOBILE CO LTD	PROPRE	19 000,00	61 830,21	TWD	0,20
TW0002330008	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	173 116,00	2 856 382,33	TWD	9,45
HK0669013440	TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD -H-	PROPRE	14 500,00	171 228,02	HKD	0,57
MYL486300006	TELEKOM MALAYSIA BHD	PROPRE	38 000,00	50 409,41	MYR	0,17
ID1000129000	TELKOM INDONESIA SERIE B	PROPRE	355 030,00	108 472,38	IDR	0,36
KYG875721634	TENCENT HOLDINGS LTD	PROPRE	40 700,00	1 687 324,51	HKD	5,58
US88034P1093	TENCENT MUSIC ENTERTAINMENT GROUP ADR	PROPRE	8 800,00	44 719,81	USD	0,15
KYG9066F1019	TRIP COM GROUP LTD	PROPRE	2 800,00	73 153,92	HKD	0,24
TW0005880009	TW COOP FIN HLD	PROPRE	76 829,00	69 407,77	TWD	0,23
ID1000095706	UNILEVER INDONESIA	PROPRE	52 800,00	16 238,12	IDR	0,05
TW0001216000	UNI-PRESIDENT ENTERPRISES CORP	PROPRE	38 000,00	81 943,65	TWD	0,27
TW0002303005	UNITED MICROELECTRONICS CORP	PROPRE	89 000,00	119 514,22	TWD	0,40
SG1M31001969	UNITED OVERSEAS BANK LTD	PROPRE	8 042,00	156 672,39	SGD	0,52
PHY9297P1004	UNIVERSAL ROBINA	PROPRE	28 000,00	60 495,83	PHP	0,20
KYG960071028	WH GROUP LTD	PROPRE	58 500,00	39 729,36	HKD	0,13
HK0004000045	WHARF HOLDINGS LTD -H-	PROPRE	10 000,00	37 504,43	HKD	0,12
KYG9593A1040	WHARF REAL ESTATE INVESTMENT	PROPRE	13 000,00	58 968,12	HKD	0,20
SG1T56930848	WILMAR INTERNATIONAL	PROPRE	13 000,00	37 438,07	SGD	0,12
KYG970081173	WUXI BIOLOGICS INC	PROPRE	20 000,00	176 625,61	HKD	0,58
KYG9830T1067	XIAOMI CORPORATION CLASS B	PROPRE	128 800,00	188 653,39	HKD	0,62
KYG9828G1082	XINYI GLASS HOLDINGS	PROPRE	12 000,00	22 137,75	HKD	0,07
KYG9829N1025	XINYI SOLAR HOLDINGS LTD	PROPRE	30 000,00	41 204,20	HKD	0,14
KYG982AW1003	XPENG INC	PROPRE	4 700,00	43 889,06	HKD	0,15
US98850P1093	YUM CHINA HOLDINGS INC	PROPRE	3 050,00	149 941,72	HKD	0,50
KYG9897K1058	ZTO EXPRESS INC	PROPRE	2 700,00	70 951,80	HKD	0,23
Total Action				26 695 660,90		88,29
O.P.C.V.M.						
IE00B0M63730	ISH ETF MSCI FAR EAST EX-JAPAN	PROPRE	41 611,00	2 060 784,78	EUR	6,82
Total O.P.C.V.M.				2 060 784,78		6,82

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Warrant						
TH01280537R6	MINOR INTERNATIONAL PCL WRT MINOR INTER 31/07//2023	PROPRE	1 055,00	313,64	THB	0,00
TH01280535R0	MINOR INTERNATIONAL PUBLIC CO LTD WARRANT 05/05/2023	PROPRE	800,00	99,93	THB	0,00
TH01280542R6	MINOR INTERNATIONAL PUBLIC CO LTD WARRANT 15/02/2024	PROPRE	725,00	71,19	THB	0,00
Total Warrant				484,76		0,00
Total Valeurs mobilières				28 756 930,44		95,11
Liquidites						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 726,50	-1 726,50	EUR	-0,01
Total AUTRES				-1 726,50		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 008 602,41	1 008 602,41	EUR	3,34
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	-381,75	-48,37	HKD	-0,00
	BANQUE SGD SGP	PROPRE	43 017,23	30 664,17	SGD	0,10
	BANQUE TWD SGP	PROPRE	13 265 850,47	433 433,87	TWD	1,43
	VTE DIFF TITRES SGD	PROPRE	397,67	283,47	SGD	0,00
	VTE DIFF TITRES TWD	PROPRE	17 900,00	584,84	TWD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				1 473 520,39		4,87
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-23 898,50	-23 898,50	EUR	-0,08
Total FRAIS DE GESTION				-23 898,50		-0,08
Total Liquidites				1 447 895,39		4,79
Coupons						
Action						
TH0268010R11	ADVANCED INFO SERV P	ACHLIG	7 600,00	643,61	THB	0,00
SG1M77906915	ASCENDAS REIT	ACHLIG	23 000,00	1 007,32	SGD	0,00
SG1M51904654	CAPITALAND INT	ACHLIG	34 529,00	1 112,53	SGD	0,00
TH0101010R14	CHAROEN POK FOODS	ACHLIG	50 000,00	490,93	THB	0,00
BMG2109G1033	CHINA GAS HLDGS	ACHLIG	48 400,00	2 759,62	HKD	0,01
HK0291001490	CHINA RES BEER -H-	ACHLIG	18 000,00	620,34	HKD	0,00
MYL69470O005	DIGI.COM BHD	ACHLIG	20 000,00	124,43	MYR	0,00
HK0011000095	HANG SENG BK LTD -H-	ACHLIG	7 886,00	699,43	HKD	0,00
HK0388045442	HKG EXCHNGES LTD -H-	ACHLIG	8 737,00	3 819,20	HKD	0,01

OFI INVEST ASIE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BMG4587L1090	HONGKONG LAND HLDG	ACHLIG	7 300,00	435,58	USD	0,00
TH0201010R12	INTOUCH HOLDINGS PUB	ACHLIG	7 400,00	319,70	THB	0,00
BMG507361001	JARDINE MATHESON H	ACHLIG	1 500,00	820,45	USD	0,00
TW0003008009	LARGAN PRECISION	ACHLIG	1 000,00	1 019,56	TWD	0,00
TW0002886009	MEGA FINANCIAL HLD	ACHLIG	85 000,00	3 071,58	TWD	0,01
HK0066009694	MTR CORP -H-	ACHLIG	15 578,00	828,99	HKD	0,00
KYG6427A1022	NETEASE INC	ACHLIG	13 400,00	959,47	USD	0,00
PHY7072Q1032	PLDT INC	ACHLIG	540,00	502,07	PHP	0,00
TW0002912003	PRESIDENT CHAIN	ACHLIG	10 000,00	1 861,02	TWD	0,01
HK0669013440	TECHTRONIC IND C -H-	ACHLIG	14 500,00	1 745,35	HKD	0,01
TW0005880009	TW COOP FIN HLD	ACHLIG	74 592,00	1 925,34	TWD	0,01
TW0001216000	UNI-PRESIDENT ENT.	ACHLIG	38 000,00	2 648,27	TWD	0,01
KYG960071028	WH GROUP LTD	ACHLIG	58 500,00	370,61	HKD	0,00
HK0004000045	WHARF HOLDINGS -H-	ACHLIG	10 000,00	253,41	HKD	0,00
KYG9593A1040	WHARF REAL ESTAT	ACHLIG	13 000,00	1 153,01	HKD	0,00
KYG9828G1082	XINYI GLASS HLDGS	ACHLIG	12 000,00	608,18	HKD	0,00
KYG9829N1025	XINYI SOLAR HLD LTD	ACHLIG	30 000,00	380,11	HKD	0,00
US98850P1093	YUM CHINA HOLDNG INC	ACHLIG	3 050,00	254,79	USD	0,00
Total Action				30 434,90		0,10
Total Coupons				30 434,90		0,10
Total OFI INVEST ASIE				30 235 260,73		100,00